

VILLE DE LENS
(PAS-DE-CALAIS)

Adresser la correspondance impersonnellement à
Monsieur le Maire,
Député du Pas-de-Calais
Vice-Président de la Communauté de
LENS-LIEVIN
62307 LENS CEDEX

TEL 03-21-69-86-86 - Télécopie 03-21-69-86-31
Ligne directe : 03-21-69-09-30

Département de la Réglementation et des Affaires Juridiques
Service de l'Action Educative

CDSS

Affaire suivie par Monsieur Christophe DELEPLACE
Animateur Territorial

LENS, le 16 JUL. 2007

Monsieur Michel DEVRED
Secrétaire académique du
Syndicat National des Enseignements du
Second Degré (SNES)

209, rue Nationale

59000 LILLE

Monsieur le Secrétaire,

J'ai bien reçu votre lettre du 21 juin 2007 en réponse à ma correspondance du 13 juin 2007 dans laquelle je vous informais de l'étude en cours menée par mes services pour la gestion des acquisitions de fournitures scolaires destinées aux collégiens lensois.

Tout d'abord, sachez que l'ensemble des enseignants avait été informé suite à ma réponse apportée le 14 mars 2007 à Monsieur FRESKO, Principal du collège Michelet, de la réflexion menée sur la possibilité de transformer la participation de la ville en « chèque de service » individuel pour chaque collégien lensois et dont le montant pourrait être équivalent à la somme qui est accordée pour l'achat de fournitures scolaires.

En effet, comme vous le savez, les communes n'ont pas la responsabilité d'assumer des dépenses liées au fonctionnement des établissements du second degré, et de fait, s'agissant des collèges, à se substituer au rôle des Conseils Généraux.

Ainsi, vous pouvez comprendre la volonté de ma collectivité d'étudier la possibilité d'instaurer un nouveau mode d'organisation relatif aux acquisitions de fournitures scolaires directement auprès des familles et d'en finir avec une dépense publique qui peut s'apparenter à une gestion de fait.

Je pense qu'il est nécessaire de rappeler l'action entreprise par la Municipalité en faveur des collégiens lensois :

1 - acquisition de dictionnaires destinés aux élèves de CM2 passant en classe de 6^{ème} à la rentrée de septembre : en juin 2007 : 433 élèves en ont bénéficié,

2 - octroi d'un crédit de 18,67 € alloué par élève pour l'année scolaire 2007/2008 destiné aux acquisitions de fournitures alors que les autres communes y contribuent moins voire pas du tout,

3 - participations financières de la Ville auprès des collèges dans le cadre des actions éducatives et culturelles à hauteur de 4,98 € par élève : pour l'année scolaire 2006/2007, la somme de 7 843,50 € a été versée par la Ville de LENS aux 3 foyers socio-éducatifs des collèges publics lensois,

4 - participations financières de la Ville aux frais de séjours linguistiques et culturels des collégiens lensois organisés par les établissements du second degré : 37,90 € pour les séjours en France et dans les pays frontaliers et 140,20 € dans les autres pays,

5 - co-traitement des dossiers d'attribution des bourses départementales délivrées par le Conseil Général du Pas-de-Calais : gestion de proximité qui n'est pourtant pas de la compétence de ma collectivité mais facilitant les démarches administratives entreprises par les familles lensoises.

Depuis de nombreuses années, toutes ces actions sont menées en parfaite et étroite collaboration avec les différents services de l'Education Nationale (enseignants, inspection de LENS, services administratifs des collèges) sans aucun litige à dénombrer. Un dialogue permanent est entretenu entre les Principaux de collèges et la Ville de LENS, ce que s'accordent à reconnaître les intendants et autres personnels qui, chaque année reconnaissent les efforts importants déployés par la Ville.

Enfin, en réponse directe à vos propos, permettez-moi de vous demander de quel droit vous portez un jugement dans le cinquième paragraphe de votre lettre ?

En réalité, qui a fait le choix d'une attaque publique et brutale sans au préalable se renseigner, s'entretenir avec le Principal du collège parfaitement informé des projets de la Municipalité, sans au préalable rencontrer l'Adjoint au Maire à l'Enseignement ou même simplement prendre l'attache des services municipaux ?

Sachez qu'en aucun cas, le syndicat n'a été mis en cause puisque j'ignorais qu'il s'agissait d'une démarche syndicale.

En agissant ainsi, sans avoir consulté l'association des parents d'élèves par exemple, le trouble a été créé ainsi qu'une inquiétude parfaitement injustifiée alors même qu'une solution plus profitable aux collégiens est en cours d'étude.

Je confirme donc qu'il s'agit là d'une exploitation politique de cet événement, le S.N.E.S. servant sans doute aujourd'hui de couverture.

Je vous confirme également ma décision de transmettre cette affaire à Monsieur le Recteur, en reprenant au passage, les campagnes de désinformations orchestrées au moment des travaux au collège Michelet.

Veillez croire, Monsieur le Secrétaire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



*Syndicaliste, délégué syndical
pendant plus de 20 ans et toujours
syndiqué. Je respecte tout le
syndicalisme pour apporter une
transparence pour la vérité*

Guy DELCOURT.